



Hobscheid, le 18 juin 2023

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Habscht,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal la motion suivante pour réponse et discussion éventuelle.

Dans la cadre de la modernisation et digitalisation de notre commune nous voulons présenter quelques mesures qui bénéficieront d'une meilleure transparence envers nos concitoyens. Ces aspects figuraient dans le programme électoral des tous les partis et nous voudrions par ce biais faire avancer ce dossier. Les points suivants méritent une attention plus particulière :

Partie I : En ce qui concerne l'organisation des tenues du conseil communal et ses éléments connexes :

1. Publications des rapports succincts avec interventions des membres du conseil communal, ceci dans un délai adéquat. Ceci est une procédure standard dans toutes les communes de la taille comparable à la nôtre.
2. Dans le cas où un membre du conseil communal vote contre une motion ou un projet, son argumentation doit également être consignée dans le rapport afin de permettre à nos citoyens de comprendre sa prise de position.
3. Dans le cadre de la digitalisation, nous proposons que toutes les séances publiques du conseil communal soient enregistrées, afin que les citoyens qui souhaitent s'informer sur un projet ou sur l'argumentation d'un membre du conseil communal aient la possibilité d'écouter la séance sous forme de fichier audio.
4. Afin de répondre aux exigences démocratiques ci-énoncées et de ne pas alourdir la charge de travail de nos employés communaux, nous proposons également d'engager et d'allouer ½ ETP administratif, afin de disposer des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures.

5. Les membres du conseil communal ne doivent pas être convoqués à la dernière date légale encore possible prévue par la loi. Lors du deuxième conseil communal, un agenda trimestriel doit être proposé avec toutes les réunions du conseil communal et des commissions, afin que chaque membre du conseil communal puisse se préparer à l'avance pour être présent.
6. Ce qui vaut en terme de transparence pour les dates, doit également primer pour l'accès aux dossiers du Conseil communal. Ainsi, nous proposons que chaque dossier doit être accessible dès disponibilité et non dans les minimas légaux impartis. Ceci permettra aux partis de mieux préparer au sein de leurs organes les conseils communaux et de participer plus activement. Ce point est particulièrement sensible dans une constellation où un seul parti politique détient la majorité absolue.
7. Les procès-verbaux des syndicats intercommunaux ou notre commune est membre doivent au moins une fois par année être présentés et faire l'objet d'un débat. Ceci vaut également pour chaque évolution majeure au cours d'une année.

Partie II : En ce qui concerne l'organisation interne de notre commune:

1. *La composition des commissions doit être répartie de manière équitable, de sorte que l'opposition puisse également fournir des présidents dans les commissions.*
2. *Les présidents de commission doivent être neutres vis-à-vis des partis afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Les présidents peuvent être entendus au sein du conseil communal sur un sujet particulier si 1/3 des conseillers le souhaitent.*
3. Une commission des finances doit être créée afin d'évaluer les finances sur l'année et de procéder régulièrement à un "screening" du budget sur l'année. Cette commission joue un rôle actif avant le vote du budget au sein du conseil communal.
4. Afin de promouvoir la transparence et de veiller à une meilleure répartition du travail et des tâches, il est important de connaître les attributions spécifiques au sein du collège des bourgmestre et échevins, comme par exemple l'enseignement, les constructions, les finances, le sport, l'environnement etc.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le groupe LSAP,

Luca COLLING, candidat élu

Yannick MESQUITA, candidat élu

Pour le groupe DP,

Kevin HERMANN, candidat élu

Jean-Paul LICKES, conseiller sortant

Mireille ROEMER, conseillère sortante